

au cours du débat sur Terre-Neuve ont, à mon avis, justifié la confiance qu'avaient placée en lui le premier ministre actuel et son prédécesseur.

Je veux profiter ici de l'occasion pour remercier mon collègue et excellent ami le député de Témiscouata (M. Pouliot) qui a fait observer, au cours de son discours sur le bill de Terre-Neuve, que j'avais été le premier, parmi les députés qui siègent ici en ce moment, à proposer le retour au Canada de Terre-Neuve, en tout ou en partie. J'ai d'autant plus apprécié ses paroles qu'il est rare, en effet, qu'un député rende ainsi hommage à un collègue. Je le remercie. Afin de ne pas retarder l'adoption du projet de loi d'union de Terre-Neuve au Canada, je me suis dispensé de porter la parole à cette occasion, mais je renvoie les députés au hansard du 17 février et du 11 mai 1943. Ils pourront y lire l'opinion que j'exprimais alors sur cette question.

Les deux points principaux du discours du trône portent sur notre situation dans le monde et sur les conditions économiques qui nous confrontent. Je m'étais proposé aujourd'hui de m'attacher à certains aspects de ces deux questions, qui, pour moi, sont de la plus haute importance. Elles priment toutes les questions qui, bien que n'intéressant pas moins les électeurs du Canada, importent tout de même beaucoup moins pour notre avenir. Vu la tendance des discours prononcés par les membres du parti conservateur progressiste, je crois devoir m'arrêter à certaines des questions soulevées par eux au cours de la présente discussion.

Nous avons, je crois, un bon indice des méthodes employées par leur parti quand un homme de la réputation du chef de l'opposition officielle, à un moment de grande importance dans l'histoire de notre pays et de l'univers en général, ne trouve rien de mieux à faire dans son premier discours après son entrée à la Chambre que de s'attaquer tout d'abord au Gouvernement sur une question de nature à lui attirer des votes, sans tenir compte des problèmes de l'heure. Cependant, il est heureux qu'il ait ainsi fourni l'occasion au premier ministre de lui administrer la réprimande que justifiaient les méthodes de propagande du parti tory, qui n'a jamais manqué dans le passé de dénaturer les faits et de déplacer les questions, comme il l'a fait dans le cas des relations entre le Dominion et les provinces.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à sept heures et demie.)

Reprise de la séance

Monsieur l'Orateur, dans son premier rapport à la vie parlementaire fédérale, le nouveau chef d'un des grands partis nationaux, je veux dire le chef conservateur, n'a pas porté son attention sur les problèmes relatifs à la sécurité et à la stabilité économique de notre pays. C'est par la largeur de vue dont il fait preuve, en abordant les problèmes qui se posent présentement au Canada ou qui surgiront plus tard, qu'on doit juger de l'apport de quelqu'un aux institutions parlementaires. A cet égard, après avoir entendu le chef de l'opposition (M. Drew), je n'ai pas eu l'impression,—et je ne crois pas que le public l'ait eue non plus,—qu'il est ce prodige d'intelligence que ses propagandistes ont voulu nous faire voir en lui.

Je pourrais dire, d'après le même principe, que les chefs des deux autres partis d'opposition,—même si je ne partage pas toutes les opinions qu'ils ont exprimées,—se sont montrés bien supérieurs à lui dans leur façon d'aborder les problèmes d'importance capitale qui se posent chez nous. Ces deux chefs ont semblé comprendre qu'avant toute tactique politique il fallait tenir compte de ce que la tourmente de la politique mondiale a des répercussions sur notre pays et que nous pourrions nous trouver dans une situation précaire avant bien longtemps, si nous ne pouvons remédier à l'insécurité économique vers laquelle nous nous acheminons graduellement par suite de l'effondrement complet du régime actuel d'échanges entre nations et du chaos qui règne dans l'économie mondiale.

Par son discours à la Chambre, le chef de l'opposition a fait voir au pays qu'il s'intéresse moins aux questions vitales qu'à celles qu'il soulève dans l'espoir de passer, aux yeux de certains secteurs de la population, comme le défenseur du droit, plutôt que comme l'auteur d'un si grand nombre de déclarations qu'il préférerait oublier. Le chef de l'opposition n'a évidemment pas saisi les objections qu'ont soulevées certains députés au sujet de son point d'attaque, puisqu'il s'est donné beaucoup de mal pour expliquer, le lundi 21 février, qu'il avait le droit de soulever des sujets non mentionnés dans le discours du trône, en l'occurrence la question des relations fédérales-provinciales. Personne ne lui a nié le droit d'aborder cette question, mais nous avons révoqué en doute l'à-propos de le faire quand tant de questions d'importance vitale pour le pays demandent à être étudiées.